

Compte rendu
Réunion du conseil municipal
Du 20 novembre 2020

Le vingt novembre deux mille vingt, à dix-huit heures, le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sur convocation en date du 13 novembre 2020 et sous la présidence de Madame Louise CARTIER.

Présents : Mme Louise CARTIER, MM Pierre PRUE, Bruno COUARD, Mmes Brigitte PRISOT Christelle LEMAITRE, Evelyne LEMAITRE, MM Robert BUZY, Patrick BONDOUX, Serge DUMAS, Mme Elisabeth SCHNEIDER.

Secrétaire : M Pierre PRUE

La séance est ouverte, le quorum étant atteint, lecture est faite du compte-rendu de la précédente séance.

Mme Brigitte PRISOT déplore ne pas avoir été consultée pour les colis de Noël et que les souhaits émis par la commission fêtes n'aient pas été respectés. Elle dit que les commissions ne servent à rien. Elle apostrophe les membres de l'assemblée pour qu'ils s'expriment en ce sens et fait part de son impression que tout est décidé d'avance.

Enfouissement des réseaux rue du Lavoir et des Réchaux :

Mme Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de dissimulation des réseaux rue du Lavoir . L'avant-projet prévoit la dépose du réseau basse tension existant et l'installation d'un câble basse tension souterrain rue du Lavoir et rue des Réchaux jusqu'au virage après la dernière maison. Le coût global du projet est estimé à 277 795.34€ TTC, dont 137 331.76 € à la charge de la commune.

Monsieur Patrick BONDOUX présente un catalogue de luminaires et explique les avantages de certains modèles.

Monsieur Bruno COUARD et Mme Christelle LEMAITRE signalent un besoin de lampadaires à certains endroits du hameau des Dornets.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité les travaux proposés par le SDEY et dit que les crédits budgétaires seront inscrits au budget 2021.

Décisions modificatives de crédits budgétaires :

Des décisions modificatives de crédits budgétaires sont nécessaires pour la prise en charge des dernières factures de l'exercice 2020.

Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable :

Les membres du conseil municipal délibèrent sur le rapport 2019 du prix et de la qualité du service public de l'eau potable reçu du SIVOM du Gâtinais en Bourgogne de Chéroy (ce rapport contient des informations d'ordre technique, qualitatif et financier nécessaires à l'appréciation du service).

A l'unanimité, les membres du conseil acceptent le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'exercice 2019.

Cimetière :

Madame le Maire informe que la dernière étape pour la reprise des sépultures au cimetière est arrivée à échéance. Aujourd'hui le conseil doit se prononcer sur la reprise totale ou par carré, elle informe aussi qu'un devis sera demandé à l'entreprise PVF Guérin.

Mme Brigitte PRISOT signale qu'il y a de l'eau dans l'ossuaire. Mme Le Maire répond qu'elle a signalé ce fait à l'entreprise.

Le Conseil décide de faire reprendre en totalité en fonction du devis.

Attribution de locations salle des fêtes gratuites aux associations :

Un débat s'ouvre sur les conditions d'attributions gratuites de location de la salle des fêtes. Mme Le Maire insiste sur le fait que les manifestations organisées lors de ces attributions gratuites de la salle des fêtes, doivent être ouvertes au public, afin de faire vivre le village.

Mme Christelle LEMAITRE souhaite connaître les conditions de location aux associations qui souhaiteraient mettre en place une activité sportive. Elle rappelle que l'association de zumba avait arrêté son activité à Savigny en raison du tarif trop élevé de la location de la salle des fêtes. Pour mémoire, ce coût était fixé à 30 € par séance. Monsieur Robert BUZY dit qu'à l'époque la présidente de l'association faisait payer à chaque séance. Mme LEMAITRE répond qu'elle était elle-même adhérente et qu'elle payait une cotisation annuelle. L'assemblée trouve que le tarif de 30 € par séance était excessif et souhaite qu'il soit uniformisé pour toutes les associations. Lors des manifestations la gratuité sera maintenue si il y a une ouverture au public effective.

Questions diverses :

Madame le Maire informe le Conseil qu'il y a eu un cambriolage à l'atelier communal, l'alarme ne s'est pas déclenchée.

Madame Brigitte PRISOT informe le conseil que par suite d'une visite dans le cimetière elle s'est aperçue que le maçon qui a fait la réfection du mur a travaillé comme un cochon : de multiples tombes mouchetées de ciment, une autre toute sale parce qu'il a juste essuyé le dessus, des planches de bois avec des clous tournées face piquante, et pour finir la porte du point poubelle est mouchetée à l'intérieur.

Madame Brigitte PRISOT demande s'il ne serait pas possible de prévoir un aménagement au cimetière pour les tombes des indigents car cette partie est vraiment triste est pas entretenue.

Madame le Maire l'informe qu'un devis a été demandé à un paysagiste pour faire une séparation en bois et la pose de gravier blanc pour mettre sur les tombes.

Madame PRISOT répond qu'elle aurait souhaité être informée car elle fait partie de la commission cimetière et que l'agent technique aurait pu faire les travaux lui-même.

Madame Christelle LEMAITRE demande s'il serait possible de recevoir par mail les comptes rendus de conseil une fois qu'ils ont été validés. Madame le Maire répond qu'ils seront à disposition sur le prochain site internet.

Madame Christelle LEMAITRE demande si nous avons reçu une réponse écrite de la sous-Préfecture concernant la clôture barbelée de M BUZY. Madame le Maire lui répond que oui et qu'un devis a été demandé afin de refaire la clôture, seulement quelques piquets seront changés et un fil simple sera installé.

Madame Brigitte PRISOT demande pourquoi une fois plus il n'a pas été demandé à l'agent technique de le faire afin de faire des économies et ainsi que l'occuper pendant la période hivernale. Monsieur Pierre PRUE lui explique que l'agent ne dispose pas du matériel pour enfoncer des pieux d'un mètre quatre-vingts et qu'il s'agit d'un travail éprouvant physiquement pour une personne qui travaille seule.

Madame Christelle LEMAITRE demande s'il serait possible de voir avec la communauté de commune pour faire installer une borne à vêtements. Madame le Maire répond que la question leur sera posée.






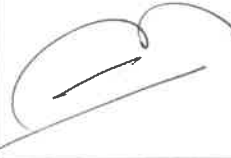

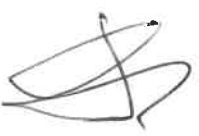
Madame Christelle LEMAITRE demande s'il y a un contrat d'entretien pour les aires de jeux. Elle informe que la société Foreco est à même d'entretenir les structures Mme Le Maire répond que l'agent communal a la charge de cet entretien et qu'il doit tenir un cahier de vie. L'Apave est sollicitée pour effectuer un contrôle des structures de jeux de l'espace Fernand Ponceau et de la cour de l'école maternelle.

Monsieur Bruno COUARD demande s'il est prévu de faire de la peinture au niveau des rétrécissements des entrées de village car pour l'instant les voitures ne ralentissent pas aux entrées. Il est passé à Piffonds, ils ont fait le même principe mais avec de la peinture au sol en décaler des trottoirs et cela donne vraiment un effet de rétrécissement. M Pierre PRUE informe que lorsque les haies végétales seront installées, celle-ci donneront cet effet et que la peinture est prévue.

La séance est levée à 19h30

Un administré se présente au conseil et l'informe qu'il s'est renseigné sur la réglementation des ralentisseurs mis dans le village et propose de déposer son dossier et propose aussi son aide si la commune a besoin de renseignements. Il lui est répondu que qu'il s'agit d'une route départementale, et que la commune travaille donc en lien avec le département sur ce dossier et avec l'assistance de l'ATD de Sens.

Le Maire,
Louise CARTIER

Mme Louise CARTIER 	M. Pierre PRUE 	M. Bruno COUARD 	Mme Brigitte PRISOT
Mme Christelle LEMAITRE 	Mme Evelyne LEMAITRE 	M. Robert BUZY 	M. Patrick BONDOUX 
M. Serge DUMAS 	Mme Elisabeth SCHNEIDER		